



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 Mars 2010

Mairie de Morey-Saint-Denis – 03.80.34.32.77 – mairie-morey@wanadoo.fr

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal décide de conserver les mêmes taux que l'année précédente pour les taxes directes locales avec les bases d'imposition révisées de 2010 et vote à l'unanimité, un produit attendu de 176 708 € se décomposant comme suit :

	Bases 2010	Taux	Produit
Taxe d'habitation	1 013 000	5,79 %	58 653 €
Taxe foncière bâtie	780 200	10,29 %	80 283 €
Taxe foncière non bâti	223 500	16,90 %	37 772 €

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2009 qui présente:

- Dépenses de fonctionnement: 306 679,89 €
- Recettes de fonctionnement: 488 665,79 €
- Dépenses d'Investissement: 256 035,13 €
- Recettes d'Investissement: 108 519,28 €

Résultat excédentaire cumulé à la clôture de l'exercice 2009 de **702 759,71 €**

Le compte administratif 2009 est approuvé à l'unanimité, le Maire s'étant retiré de l'assemblée au moment du vote.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2009 DU PERCEPTEUR

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2009 du percepteur qui présente les mêmes chiffres que le compte administratif 2009, c'est à dire :

- Dépenses de fonctionnement: 306 679,89 €
- Recettes de fonctionnement: 488 665,79 €
- Dépenses d'Investissement: 256 035,13 €
- Recettes d'Investissement: 108 519,28 €

Résultat excédentaire cumulé à la clôture de l'exercice 2009 de **702 759,71 €**

DELIBERATION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE

Le Conseil Municipal constate les résultats cumulés à la fin de l'exercice 2009 :

- Section de Fonctionnement, excédent de : 864 186,52 €
- Section d'investissement, déficit de : 127 865,09 €

comptabilise les restes à réaliser en dépense d'investissement, soit la somme de 33 561,72 €

et décide de l'affectation des résultats comme suit :

- affectation de la somme de 127 865,09 € à la section investissement du Budget Primitif 2010, en recette au compte 001
- affectation de la somme de 702 759,71 € à la section fonctionnement du Budget Primitif 2010, en recette au compte 002

AMORTISSEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal décide de la durée des amortissements des dépenses d'investissement sur le Budget Primitif 2010 comme suit :

Nature de la dépense	Montant à inscrire au BP	Durée de l'amortissement
Révision du PLU	30 565,98 €	1 an
Travaux d'enfouissement SICECO, rue Basse	105 908,12 €	1 an
Etude sur garage pompiers	1 500,00 €	1 an
Achat terrain en zone d'activités	7 055,36 €	1 an

BUDGET PRIMITIF 2010

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2010, à l'unanimité, qui présente les données suivantes :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	892 059,55 €	726 900,00 €	1 618 959,55 €
Recettes	1 168 554,71 €	726 900,00 €	1 895 454,71 €
Excédant budgétaire :			276 495,16

DEVIS DE DEMOLITION

Le Conseil Municipal examine un devis de démolition du garage près de la mairie, sur la route des Grands Crus, dont le toit, vétuste, présente un danger pour les personnes. Le devis transmis par « Sentiers », association d'insertion de Dijon, Côte d'Or, s'élève à **4 551,00 €** net, compte tenu du rachat des pierres mureuses par « Sentiers » pour une somme de 720,00 € et il est approuvé par les membres du conseil.

QUESTIONS DIVERSES

- Le résultat des dernières analyses d'eau est porté à connaissance : sur le prélèvement effectué à Flagey Echezeaux, l'eau n'est pas conforme aux normes et devra être traitée.
- Le ramassage des objets encombrants aura lieu le 3 avril 2010.
- Le Conseil Municipal détermine le prix du m³ d'eau au volucompteur d'après les deux dernières factures reçues, soit 1,47€. Et 2,65€ pour la locataire de la salle des fêtes avec les taxes d'assainissement.
- Préparatifs du buffet du concert pour le vendredi 27 mars 2010, à 20h30, à la salle des fêtes.
- Date de la prochaine réunion de la commission administrative du CCAS : Jeudi 1er avril 2010, 19h.
- Clôture instruction dossier contentieux ZAC au Tribunal administratif : 22/03/2010

Prochain Conseil : le 21/04/2010, à 19h, en séance publique.